



Rapport PREAVIS No 29-2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Rapport de la Commission COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission dans le cadre du préavis 29 / 2025 s'est réunie le 10 novembre 2025 de 19 h à 21 h 30 et s'est constituée comme suit :

Présences	
	de 19 h à 21 h 30
Président Volet Philippe	PLR X
Vice-Président Singarella Giuseppe	PS X
Rapporteur Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR X
Gréverath Pascal	ELU X
Nanchen Bertrand	PLR X
Perrelet Michèle	UCBSL X
Salanon Alain	VERTS X
Vienet Pascal	UCBSL X
Zimmermann Yann	PLR X

Préambule

En vue de l'adoption de ce préavis, une rencontre des représentants ou des différentes commissions des Conseils communaux de la Riviera et de Villeneuve, a été convoquée le jeudi 9 octobre 2025 à 20h00 à la salle des sociétés, Rue du They 3, 1820 Veytaux par la CITS, pour une présentation intercommunale afin d'offrir une vision transversale du dossier et de répondre aux éventuelles questions.

Les séances étant informatives, qu'elles concernent le budget ou les comptes, la décision de la participation est déléguée au Bureau du Conseil qui convoque la commission, en l'occurrence celui-ci a mandaté la COFIN, le nombre de participant n'étant pas défini.

Pascale Gréverath et la soussignée, en tant que rapporteur, ont donc participé à cette rencontre, au cours de laquelle, la Présidente de l'Entente a procédé à une présentation détaillée du budget 2026 et a répondu aux questions.



A la question posée lors de la présentation des comptes 2024 « Pourquoi pas avoir une intercommunalité, comme le CIEHL ou le SIGE, le canton reconnaît l'intercommunalité en soulignant toutefois qu'il ne s'agit pas de la gestion en commun d'un équipement comme le SIGE mais de la perception d'une taxe.

Il confirme que chaque commune conserve sa compétence et doit rendre son propre rapport. Une rédaction commune reste possible, adoptée séparément par chaque conseil. Rien d'autre n'est mentionné ou exigé.

Ces séances d'information ne sont pas obligatoires, car elles sont purement informatives et il n'y a donc aucune obligation de participer si cela n'est pas estimé nécessaire.

De la présentation jointe au présent rapport, il ressort :

- Le budget est établi sur la base d'une progression prudente de 2 % des recettes de taxe de séjour
- Les recettes liées aux résidences secondaires sont projetées à la baisse de 10 % par rapport aux comptes 2024 en raison de trois recours encore pendants devant le tribunal cantonal.
- Les « autres recettes » regroupent notamment les rattrapages issus de contrôles et régularisations sur cinq ans (hébergements non annoncés, résidences non déclarées). L'année précédente a permis de récupérer plus de CHF 400'000 et l'exercice en cours s'annonce aussi favorable.
- Les prélèvements sur fonds sont clarifiés et désormais ventilés entre :
 - un fonds de réserve générale ;
 - un fonds d'équipement touristique.

Cette distinction vise à améliorer la lisibilité du budget et la transparence des affectations.

Questions / Réponses

Qu'est-ce que le prélèvement sur fonds de l'équipe touristique ?

Cette enveloppe est prévue pour cofinancer des projets à fort impact touristique :

- réfection d'équipements en bord de lac,
- projets « quatre saisons » en moyenne montagne,
- refonte d'outils numériques régionaux.

Les demandes par dossier de candidature sont étudiées par l'Entente au cas par cas, selon leur pertinence, leur portée et leur faisabilité économique.

Pourquoi y'a-t-il une augmentation des frais d'administration et de gestion ?

Un renfort temporaire d'un équivalent plein temps est prévu pour absorber la surcharge liée aux recours et aux demandes d'information. L'objectif est de revenir à deux personnes à terme, une fois la charge stabilisée.

Les notaires constituent en principe une provision visant à payer les charges liées aux immeubles lors d'une vente. Cette provision peut-elle couvrir les taxes de la CITS encore ouvertes ?

Oui, la CITS collabore déjà avec plusieurs études notariales qui prennent systématiquement contact avec



notre service afin de vérifier l'existence de factures ouvertes lors de la vente d'un bien. Des démarches sont en cours pour élargir cette collaboration à un plus grand nombre de notaires.

Pourquoi y'a-t-il un résultat déficitaire ?

Le budget reste prudent avec des provisions couvrant les refacturations lors des ventes, les pertes sur débiteurs et les prescriptions.

Ce qui pourrait arriver en 2026 est basé sur les comptes de 2024, s'il y'a un dépassement ou bénéfice, est-ce que ce sera injecté ailleurs ?

Nos projections s'appuient sur les comptes 2024, qui présentent un résultat bénéficiaire, ainsi que sur les estimations 2025, qui s'inscrivent dans la même dynamique.

Le budget 2026 a été établi avec prudence, même si les perspectives sont favorables grâce à la réouverture du 2m2c, qui devrait renforcer la fréquentation et générer des retombées positives sur la taxe de séjour.

Cette approche prudente vise à conserver une marge de sécurité, tout en accompagnant une croissance désormais bien ancrée depuis la reprise post-COVID. Si les comptes 2025 confirment un bénéfice, l'Entente pourra envisager d'en affecter le résultat à l'un de ses fonds, vraisemblablement au fonds d'équipement touristique, afin de soutenir les projets à venir.

La taxe résidence secondaire risque-t-elle de changer suite aux votations récentes de septembre ? Les communes risquent-elles de perdre les 30-40% de bénéfice ?

Pour le moment, nous sommes dans l'attente de la décision du Canton et de la manière dont les communes choisiront d'y répondre. Nous disposons d'un délai de deux à trois ans pour nous y préparer et adapter nos dispositifs en conséquence.

Comment se déroule la détection et les dénonciations pour les logements Airbnb non-déclarés ?

Les équipes croisent les informations disponibles (annonces, cadastre, données communales). Les points d'information touristique jouent un rôle d'alerte lorsqu'un visiteur n'a pas de Montreux Riviera Card alors qu'il a payé une taxe de séjour. Les voisins, gérances ou plateformes peuvent aussi signaler des cas suspects. L'adresse exacte n'étant pas fournie par certaines plateformes, l'identification repose sur la localisation approximative, les photos et la connaissance du bâti. Une fois le logement présumé identifié, le propriétaire est contacté pour rappel de ses obligations. En cas d'inaction, une taxation d'office est engagée.

Chaque service intervient ensuite dans son champ de compétence :

- CITS pour la perception de la taxe,
- Urbanisme pour la légalité d'usage,
- Police du commerce pour la reconnaissance d'une activité commerciale.

Quel est le délai d'annonce pour un logement de vacances ?

Les démarches doivent être faites au moins 10 jours avant la première réservation. Le changement d'affectation éventuel intervient dès la mise à disposition, même sans location effective.

Les campings et ports sont-ils concernés ?

Oui. Toute prestation de nuitée assimilable à un hébergement est soumise à la taxe de séjour. Les contrôles s'intensifieront par étapes, mais malheureusement avec notre surcharge actuelle, nous n'avons pas la capacité humaine à faire plus de contrôles.



Ceux qui travaillent de manière temporaire doivent-ils aussi payer la TS et si oui pourquoi ?

La taxe est due uniquement si la personne n'a pas de contrat de travail et réside à l'étranger. En cas de contrat avec impôt à la source, la taxe ne s'applique pas.

Les personnes qui paient la taxe de séjour ont droit à la Montreux Riviera Card, mais ce n'est pas le cas des propriétaires de résidences secondaires ?

Les propriétaires de résidences secondaires ont droit à la carte sur une base plafonnée par pièce du bien assujetti, ce sur demande.

Prestations pour écoles privées, de quoi s'agit-il exactement ?

Les étudiants des écoles privées sont assujettis à une taxe de séjour réduite et ne reçoivent pas la Montreux Riviera Card. Une contrepartie financière est possible sur facture pour certaines activités culturelles, avec une répartition équitable entre établissements.

Pourquoi une provision pour la Montreux Riviera Card ?

La digitalisation accroît le taux de couverture : plus d'hôtes reçoivent effectivement la carte, ce qui augmente proportionnellement les coûts liés aux prestations offertes (mobilité, entrées, partenariats). Une provision sécurise cette évolution.

De plus, il faut ajouter qu'à notre demande, la CITS a accepté d'entrer en matière pour nous rembourser les frais supportés par notre commune dus aux nombreux recours reçus contre le nouveau règlement. Il suffit de leur envoyer les justificatifs.

Conclusions

Bien que la COFIN n'est pas convaincue de l'utilité de son vote, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Blonay - Saint-Légier, le 11 novembre 2025

Pour la Commission des finances

Le Président
Philippe Volet

Le Rapporteur
Isabelle Jolivat Zwysig